



Compte Rendu de la réunion de Bureau du 10 janvier 2019

Présents : Jean Marc Bremens, Thierry Bremon, Bernard Baudouy, Robert Merme, Jean-Pierre Stouls, Claude Charnay, Dominique Laffret, Mario Clemente, Philippe Grosso.

Excusé : Michel Crépin

Invité : Nicolas Jalabert, Christelle Nguyen, F-Régis Ollagnier, Didier Laroche.

1. Approbation du dernier compte rendu

Pas de remarque.

2. SGS et Manex

Le Manex et le SGS en date du 10 janvier 2018 sont à disposition des membres au club. Les check-lists R44 ont été mises à jour et changées.

3. Activité Club

Pour DECEMBRE 2018, nous avons enregistré 32h56 de vol

sur OP 07h54

sur YD 11h00

sur EV 14h03

Nous sommes à -314 heures par rapport à 2017 avec -189 en R44 et -126h en R22.

Total depuis le début de l'année 704h en tout dont 421h en double commande.

4. Tarif club 2019

Les montants seront identiques à 2018. Les cotisations club et FFG ont été prélevées sur le compte des pilotes qui étaient approvisionnés, le bureau demande aux membres d'approvisionner ces derniers en conséquence pour ceux qui ne l'avaient pas encore fait.

5. Assemblée générale club 2018

Celle-ci se déroulera le 8 mars 2019 à 18h30 .Un membre est sortant et ne souhaite pas renouvelé son mandat, les candidats qui souhaitent s'inscrire sont les bienvenus. Le bureau a déjà reçu une candidature...

6. Taxe d'atterrissage

Pour rappel, celle-ci doit être payée par le pilote sur place. Dans le cas contraire, une somme de 25 euros sera prélevée sur le compte pilote, en sus de la taxe due, à l'exception des lieux ou celle-ci est forfaitisé en relation avec le centre inter-club (Roanne, Bourg, St Etienne, Chalon, Macon, Valence, Versoud, Chambéry, Grenoble). Par ailleurs il est rappelé que les frais de balisages seront prélevés au pilote.

7. Règlements des pilotes

Le terminal de paiement choisi est le monetico du CIC (paiement par CB sur place). La mise en place de OPENFLYER 4 a été décidé afin de faciliter son utilisation ainsi que le paiement en ligne.

8. ATO/DTO

Le bureau décidera à la prochaine réunion du passage en DTO ou non.

9. Visite DGAC

Le responsable pédagogique a rencontré Mr Pichon de la DGAC qui a transmis le compte rendu de sa visite. Une nouvelle visite est programmée en mars.

10. Divers

Rappel pour les DZ : respecter strictement la réglementation (numéro de la PAF 0426229897 ou bpa-sudest-dzpaf-69@interieur.gouv.fr). L'article de loi du 06/05/96 sera déposé parmi les documents des machines avec l'adresse et le numéro à contacter.

La réunion est levée à 20h00.

Prochaine Réunion le jeudi 07/02/2019 à 17h00.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Marc BREMENS

Thierry BREMON